

DECISION DU PRESIDENT.CA 0104-2021

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;
Vu la délibération CA003-2020 du 17 février 2020 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA015-2020 du 12 mars 2020 portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président ;
Vu l'arrêté n° 2021-067 du 25 mai 2021 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN.

Objet de la décision Demande de Tarifs – Faculté de droit, économie, gestion –
Centre Jean Bodin

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

- d'approuver le tarif du colloque « Le Financement des établissements » organisé du 18 au 19 novembre 2021.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

Par délégation et pour signature,
Le Directeur Général des Services
Olivier HUISMAN

Signé le 29 novembre 2021

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mise en ligne le : 29 novembre 2021



Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction			
	Nom de la structure		CENTRE JEAN BODIN	
Désignation	Nom OTP	Tarif HT Unitaire	Centre financier	Observations
Colloque Le Financement des établissements du 18 au 19/11/21 -Inscription Formation continue - Présentiel ou distanciel	COL21FIN	50,00 €	911EA20	

Nom du colloque :	Le financement des établissements et services à caractère social et médico-social		
Lieu :	Fac DEG		
Date :	18 et 19 novembre 2021		

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT TTC
FRAIS DE DEPLACEMENTS DES CONFERENCIERS		INSCRIPTIONS PAYANTES	
V.TCHERNONOG - PARIS	90,00 €	montant HT Etudiants Nb participant montant TTC	
J.SELLIER - NANTES	30,00 €		- €
LAFORCADE - NANTES	30,00 €	montant HT Personnels Nb participant	
O.POINSOT - MONTPELLIER	150,00 €		- €
A.VINSONNEAU - ORLEANS	70,00 €	montant HT formation contin Nb participant	
C.DUFOUR - NANTES	30,00 €	50,00 € 12	60,00 €
M.BORGETTO - PARIS	90,00 €	montant HT Nb participant	
V.DONIER - TOULON	150,00 €		- €
R.LAFORE - BORDEAUX	110,00 €	montant HT Nb participant	
Tickets Tram + bus	100,00 €		- €
FRAIS D'HEBERGEMENT DES CONFÉRENCIERS			
9 nuits (du 18 au 19) - 90 euros/nuits	810,00 €		
FRAIS DE RESTAURATION		FINANCEMENTS ATTENDUS	
dejeuner 18/11 - 17 personnes - 24euros/pers	408,00 €	UA	500,00 €
diner 18/11 - 17 personnes - 35euros/per	595,00 €	ALM	400,00 €
café accueil 18/11 - 150 personnes - prise en charg	774,00 €	CD49	400,00 €
pause 18/11 - 150 personnes	578,00 €	Caisse d'épargne	774,00 €
café accueil 19/11 - 150 personnes	712,00 €	Mairie d'Angers	Cocktail
déjeuner 19/11 - 17 personnes - 24 euros/pers	408,00 €		
cocktail (Jean Lurçat)	Mairie		
LOCATION DE SALLES ET PRESTATIONS		FINANCEMENTS ACQUIS*	
Amphithéâtre Volney + Hall fac DEG	DEG	fac DEG	DEG
		ACCENS Avocats	2 000,00 €
AUTRES FRAIS		CJB	500,00 €
matériel et fourniture (crayon badges chevalets)	65,00 €		
Reprographie communications	94,00 €		
TOTAL DEPENSES	5 294,00 €	TOTAL RECETTES	5 294,00 €

Le responsable de l'organisation du colloque
 Nom Martine LONG
 Date 10/11/2020
 Signature



CONTRÔLE BUDGETAIRE Budget équilibré
 Fait à Angers le :
 Signature

Si vous avez bénéficié d'un soutien des collectivités, un rapport d'activité et un bilan financier seront demandés à l'issue de la manifestation.

* les financements MIR sont exclus des recettes